DÉCISION
CONCLUSION DU MARCHÉ N°2023/34 RELATIF À UNE MISSION D'ASSISTANCE A L'ELABORATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE DE SERVICES AUX FAMILLES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX
1.1 MARCHES PUBLICS

GS/FG/JLC/CM/DJ/CN/CP/GE
N°D2023-111

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté préfectoral n°DRCL-BLE-2022360-0002 du 26 décembre 2022,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** le code de la commande publique,*
***Vu** le 6b° de la délibération du Conseil communautaire n°CC2023-078 du 22 mai 2023, portant modification de la délégation du Président en matière de commande publique, et autorisant le Président à prendre toute décision concernant l'attribution des contrats et la conclusion des avenants pour les marchés ou accords-cadres de fournitures courantes et services quel que soit leur montant et qui ne relèvent pas de la compétence d'attribution de la Commission d4appel d'offres telle que définie à l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales,*
***Vu** l'arrêté du Président n°A2022-01 du 13 mai 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Frédéric Giroux, 15ème Vice-Président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique,*
***Vu** le rapport d'analyse des offres,*
***Vu** le projet de contrat,*

Considérant qu'une consultation a été engagée le 21 mars 2023 pour une mission d'assistance à l'élaboration de la convention territoriale des services aux familles de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
Considérant que compte tenu du montant maximum envisagé inférieur à 215 000,00 € HT celle-ci a pris la forme d'une procédure adaptée ouverte,
Considérant qu'après analyse des offres conformément aux critères annoncés dans le règlement de la consultation, la Commission des marchés à procédure adaptée réunie le 16 juin 2023 a émis un avis favorable pour l'attribution du marché n°2023/34 relatif à une mission d'assistance à l'élaboration de la convention territoriale des services aux familles de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux à la société ITHEA CONSEILS, et qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE le marché n°2023/34 relatif à une mission d'assistance à l'élaboration de la convention territoriale des services aux familles de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, à la société ITHEA CONSEILS, pour un prix global et forfaitaire de 43 400 € HT pour la tranche ferme et pour 1 350 € HT pour la tranche optionnelle, et pour une durée prévisionnelle de 12 mois.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société ITHEA CONSEILS.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 22/06/2023

Pour le Président et par délégation,
le 15ème Vice-président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique



Frédéric GIROUX

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 22/06/2023